

# Compte-rendu conseil municipal du 26 mars 2019 à 20h30, salle communale

---

**Présents :** BETTINELLI Aude, FEVRE Jean-Marc, MENESTRIER Jean-François, PETIET Bruno, POUX François-Xavier, RUHIER Bertrand, THIBAUD Sébastien, VALDUGA Maryline, VRAC Florence, VUILLEMIN Etienne.

**Absents excusés :** LAMIELLE Carole, RABOLIN Elisabeth, RENAUD Stéphane, RICQ Laurence, SOUL Alexandre.

**Pouvoir :** LAMIELLE Carole à VALDUGA Maryline, RABOLIN Elisabeth à BETTINELLI Aude, RENAUD Stéphane à THIBAUD Sébastien, RICQ Laurence à POUX François-Xavier, SOUL Alexandre à RUHIER Bertrand.

**Secrétaire de séance :** BETTINELLI Aude

La séance est ouverte à 20h45.

## **Ordre du jour :**

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 février
- 2- Carte cadeau de 80 €, intersport pour ONF
- 3- Participation aux frais de la psychologue scolaire
- 4- Téléphone portable pour les employés communaux
- 5- Devis chauffage presbytère
- 6- Maison Mourey
- 7- Convention de groupement de commande permanent
- 8- Actualisation des tarifs de la fourrière à véhicule
- 9- Transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine
- 10- Approbation du compte administratif 2018 – budget communal
- 11- Approbation du compte administratif 2018 – budget bois
- 12- Approbation du compte administratif 2018 – budget CCAS
- 13- Compte de gestion 2018 – budget communal
- 14- Compte de gestion 2018 – budget bois
- 15- Compte de gestion 2018 – budget CCAS
- 16- Affectation des résultats
- 17- Vote des taux d'imposition
- 18- Budget primitif 2019 – budget communal
- 19- Budget primitif 2019 – budget bois
- 20- Questions diverses

### **1- Approbation compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2019 : Pour 11**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2019.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2019.

### **2- Carte cadeau de 80 €, Intersport pour ONF**

Lors des vœux du maire, une carte cadeau d'une valeur de 80 € a été offerte à l'agent ONF partant. Lors du mandat, le paiement de la facture a été rejeté par la trésorerie du fait de la nécessité d'une délibération afin d'effectuer le paiement de ladite facture.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'achat de la carte cadeau d'une valeur de 80€ auprès de l'entreprise Intersport afin de l'offrir à l'agent ONF.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **3- Participation aux frais de la psychologue scolaire**

La participation aux frais du RASED (Réseau d' Aide aux Elèves en Difficulté) situé à l'école de DEVECEY a été demandé par la commune de Devecey.

La participation concerne des frais tels que des supports de médiation et pédagogique, du matériel de bureau.

Le coût est de 1€/enfant sur une base de 110 enfants pour la commune de Cussey-Sur-l'Ognon soit une participation de 110€.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la participation de la commune pour les frais du RASED à hauteur de 110€ pour l'année scolaire 2018-2019.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

### **4- Téléphone portable pour les employés communaux**

Arrivée de M. François-Xavier POUX à 20h53 avec la procuration de Mme Laurence RICQ.

Il est proposé au conseil municipal d'acheter un téléphone portable pour les employés communaux avec un forfait minimum notamment pour les appels. Celui-ci permettra d'éviter aux employés d'utiliser leurs téléphones personnels et d'assurer leur sécurité en cas de problème, notamment lorsqu'ils sont au bois.

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser l'achat d'un téléphone pour les employés communaux.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1**

## 5- Devis chauffe-eau presbytère

Il est nécessaire de changer le chauffe-eau du presbytère suite à son état actuel. Un devis a été demandé à l'entreprise RODRIGUES, celui-ci s'élève à un montant de 1 667€05 TTC (sans le thermostat). L'entreprise justifie son coût du fait qu'il s'agit d'un chauffe-eau à fixation sur socle.

Le chauffe-eau étant situé dans une cave voûtée, les possibilités de fixations sont donc réduites.

Les employés de la commune de Cussey-Sur-l'Ognon et d'Etuz se proposent de faire le changement eux-mêmes.

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le changement du chauffe-eau du presbytère.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1**

## 6- Maison Mourey

Arrivée de M. Bertrand RUHIER à 21h30 avec la procuration de M. Alexandre SOUL.

Mme BETTINELLI Aude rappelle que le dernier propriétaire de la Maison était décédé en 1955, celui-ci est décédé sans héritier faisant de cette maison un bien sans maître.

Que le 29 mai 2018, un arrêté de bien sans maître a été pris, suivi d'une publication dans l'est républicain le 3 août 2018. Il s'en est suivi un délai de 6 mois avant que la commune puisse décider de l'avenir de ce bien.

Le délai étant passé, il est proposé de définir le devenir de ce bâtiment. Plusieurs options sont possibles :

- Reprendre le bien dans le domaine communal puis le revendre ou le réhabiliter,
- Ne pas reprendre la maison et la laisser devenir un bien de l'Etat

Mme Aude BETTINELLI, Mme Elisabeth RABOLIN, Mme Florence VRAC et M. Jean-François MENESTRIER se sont rendus sur place afin d'évaluer l'état intérieur du bâtiment qui est en bon état, pas d'infiltration d'eau, pas de fissures des murs sains, une bonne charpente et un volume intéressant.

M. Sébastien THIBAUD s'inquiète de la responsabilité de la commune si celle-ci acquiert le bien.

Mme Florence VRAC se demande quel est le devenir de cette maison si c'est l'Etat qui reprend le bâtiment ?

Mme Aude BETTINELLI lui répond que le bâtiment sera sûrement repris par les domaines et laissé dans l'état. Elle rappelle que l'avis du conseil municipal il y a deux ans était l'acquisition par la commune et la validation de la procédure de bien sans maître pour ce bien de 85 m<sup>2</sup> au sol.

Mme Florence VRAC s'est renseignée pour le cadastre auprès de Maître ACHARD (notaire), notamment sur le mur qui donne sur son jardin et qui appartient à la maison. Il est conseillé de faire venir un géomètre afin de faire vérifier les limites. Ce notaire estime le bien de 70€ à 80€ le m<sup>2</sup> en

vente au sol. Il conseille également la participation d'un huissier à la charge de l'acheteur dans le cas où la commune souhaite vendre le bien à des particuliers.

Mme Florence VRAC s'inquiète également du fait du positionnement de la maison qui est en angle de rue et passante, notamment s'il y a des travaux, cela implique une banalisation de la rue et une sécurisation à gérer.

Mme Florence VRAC informe que la demande qui lui revient le plus souvent serait des places de parkings.

Mme Maryline VALDUGA pense que les places de l'église sont déjà suffisantes, le problème est que les gens n'aient pas envie de marcher. De plus, s'il y a un parking à cet endroit, beaucoup vont y faire demi-tour, et cela deviendra une rue encore plus passante.

M. Sébastien THIBAUD rappelle qu'une démolition cela représente un coût très important.

Mme Aude BETTINELLI propose de laisser un délai de réflexion de 1 à 2 mois afin de se laisser le temps de réfléchir.

Mme Maryline VALDUGA pense qu'il est important de sécuriser le site, ce à quoi M. Sébastien THIBAUD rappelle que si une tuile tombe, c'est la mairie qui en est responsable.

M. Bertrand RUHIER se questionne sur l'utilité de voter ce soir pour l'acquisition ou non de ce bien ne sachant pas encore le projet que le conseil souhaite pour le devenir de cette maison.

M. Jean-François MENESTRIER informe le conseil municipal que plusieurs personnes se sont rapprochées de la mairie car elles étaient intéressées par l'acquisition de ce bien.

Mme Florence VRAC rappelle l'importance de contacter les propriétaires autour de cette maison le moment venu. Elle propose également un droit d'échelle.

M. Sébastien THIBAUD propose de se laisser un délai de 3 mois et d'établir le coût par projet afin de savoir où va la commune.

Mme Aude BETTINELLI rappelle que la commune n'est pas obligée de devenir propriétaire et que l'Etat peut reprendre le bien avec le risque qu'il le laisse dans l'état.

M. Etienne VUILLEMIN propose de se renseigner pour le coût d'une démolition.

Mme Maryline VALDUGA pense qu'un projet de parking n'est pas intéressant mais un abri de bus serait plus judicieux.

M. Jean-François MENESTRIER informe le conseil qu'un projet d'abri de bus est prévu à côté du lavoir, là où se situent actuellement les panneaux d'affichages de la mairie. De plus, il informe également le conseil qu'une réunion s'est tenue avec le département, la CAGB et la gendarmerie pour la sécurisation des rues du village, notamment pour le RD1 et la possibilité d'inverser le sens de la circulation de la rue du village.

Le point est reporté au prochain conseil municipal.

## 7- Convention de groupement de commande permanent

La CAGB propose le renouvellement de l'engagement de notre structure à participer à la convention de groupement de commandes permanent qui a été remaniée. Afin de permettre cette refonte, la CAGB rappelle la nécessité de prendre un avenant actant les modifications de la convention (adhésion de nouveaux membres, mise en conformité de la convention avec la réglementation en vigueur et extension des domaines d'achats susceptibles de faire l'objet d'un groupement).

M. Sébastien THIBAUD rappelle que la commune a également la possibilité de solliciter un groupement de commande.

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la refonte de la convention de groupement de commande et d'autoriser le maire à signer Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

## 8- Actualisation des tarifs de la fourrière à véhicule

La CAGB propose la mise à jour des tarifs de la fourrière de véhicule comme suit :

<b>Désignation</b> (tarifs encadrés* selon arrêté ministériel du 10/08/2017)	<b>Catégories de véhicules</b>	<b>Tarifs 2018</b>	<b>Tarifs 2019</b>
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90	22,90
	Voitures particulières	15,20	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60
Enlèvement restitution place*  ou sur	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	122,00	274,40
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t		213,40
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00	122,00
	Voitures particulières	116,81	117,50
	Autres véhicules immatriculés	45,70	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à	45,70	45,70

<b>Désignation</b> (tarifs encadrés* selon arrêté ministériel du 10/08/2017)	<b>Catégories de véhicules</b>	<b>Tarifs 2018</b>	<b>Tarifs 2019</b>
	moteur non soumis à réception		
	Catégories de véhicules	Tarifs 2018	Tarifs 2019
	Véhicules PL > 3,5 t	9,20	9,20
	Voitures particulières	6,19	6,23
	Autres véhicules immatriculés	3,00	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00	3,00
	Véhicules PL > 3,5 t	91,50	91,50
	Voitures particulières	61,00	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50	30,50
	Tous véhicules	155,00	155,00
	Tous véhicules	100,00	100,00
	Tous véhicules	6,19	6,19
	Tous véhicules	3,20	3,20

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser l'actualisation des tarifs de la fourrière.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

### 9- Transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine

Face à l'émergence des 22 métropoles, à la transformation en communauté urbaine de presque toutes les anciennes capitales régionales, le Grand Besançon fort de ses caractéristiques métropolitaines veut continuer à se positionner en matière de grands projets, de grandes

infrastructures et d'attractivité économique, touristique et culturelle dans la catégorie des territoires qui comptent nationalement.

Le statut de communauté urbaine est un passage nécessaire pour demeurer dans le groupe de tête des grandes agglomérations du Grand Est et pour continuer à jouer un rôle d'entraînement à l'échelle du Centre Franche-Comté. Elle doit nous permettre de conserver une capacité de rayonnement et de négociation avec l'Etat, la Région, l'Europe, la métropole régionale, et de rester maîtres des leviers pour préserver une démographie et une attractivité compatibles avec un haut niveau de services à la population.

La communauté urbaine permettra de renforcer une approche communautaire qui a fait ses preuves dans le déploiement de compétences aux bénéfices de toutes les communes (transports, déchets, développement économique) et dans sa capacité à négocier, à maintenir ses ressources et à construire progressivement un territoire encore plus cohérent. Pour cela, comme le prévoit la charte de gouvernance renouvelée, elle doit clairement s'appuyer sur les secteurs et sur les communes ; cette charte instaure, au sein du Grand Besançon, tant dans la composition de ses instances que dans ses processus décisionnels, un degré de démocratie sans équivalent à une telle dimension.

Pour relever les défis qui s'imposent dans un contexte de concurrence territoriale croissant, la transformation en communauté urbaine est concomitante de l'adoption et de la mise en œuvre d'un nouveau projet de territoire qui a été délibéré au conseil communautaire du 29 juin 2018.

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

### **10- Compte de gestion 2018 – budget communal**

Jean-Marc FEVRE, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif étant le conseiller le plus ancien en lieu et place du maire.

Sébastien THIBAUD présente le compte de gestion 2018 Budget communal.

De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### ***Exécution budgétaire***

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	514 279.76 €	607 080.06 €
Section d'investissement	246 711.14 €	226 937.51 €

M. Jean-Marc FEVRE propose au conseil municipal de valider le compte de gestion du budget communal.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### **11-Compte de gestion 2018 – budget bois**

Jean-Marc FEVRE, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Sébastien THIBAUD présente le compte de gestion 2018 Budget bois.

De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### ***Exécution budgétaire***

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	22 012.31 €	76 815.75 €
Section d'investissement	0.00 €	1 553.83 €

M. Jean-Marc FEVRE propose au conseil municipal de valider le compte de gestion du budget bois.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### **12-Compte de gestion 2018 – budget CCAS**

Jean-Marc FEVRE, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Sébastien THIBAUD présente le compte de gestion 2018 Budget CCAS.

De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### ***Exécution budgétaire***

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €



M. Jean-Marc FEVRE propose au conseil municipal de valider le compte de gestion du budget CCAS.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### 1- Approbation du compte administratif 2018 – budget communal

Jean-Marc FEVRE, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Sébastien THIBAUD présente le compte administratif 2018 Budget communal, lequel se résume ainsi :

#### *Execution budgétaire*

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	514 279.76 €	607 080.06 €
Section d'investissement	246 711.14 €	226 937.51 €

#### *Report de l'exercice 2017*

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	240 606.28 €
Section d'investissement	0.00 €	182 130.90 €

#### *Total réalisations et reports*

	Dépenses	Recettes
<b>Total réalisations et reports</b>	<b>760 990.90 €</b>	<b>1 256 754.75 €</b>

#### *Reste à réaliser à reporter en 2019*

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	9 460.00 €	0.00 €
<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>9 460.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### *Resultat cumulé*

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	514 279.76 €	847 686.34 €
Section d'investissement	256 171.14 €	409 068.41 €
<b>Total cumulé</b>	<b>770 450.90 €</b>	<b>1 256 754.75 €</b>

M. Jean-Marc FEVRE propose au conseil municipal de valider le compte administratif du budget communal.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### 2- Approbation du compte administratif 2018 – budget bois

Jean-Marc FEVRE, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Sébastien THIBAUD présente le compte administratif 2018 Budget bois, lequel se résume ainsi :

**Exécution budgétaire**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	22 012.31 €	76 815.75 €
Section d'investissement	0.00 €	1 553.83 €

**Report de l'exercice 2017**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	73 647.42 €
Section d'investissement	1 553.83 €	0.00 €

**Total réalisations et reports**

	Dépenses	Recettes
<b>Total réalisations et reports</b>	<b>23 566.14 €</b>	<b>152 017.00 €</b>

**Reste à réaliser à reporter en 2019**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	4 100.00 €	0.00 €
<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>4 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Resultat cumulé**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	22 012.31 €	150 463.17 €
Section d'investissement	5 653.83 €	1 553.83 €
<b>Total cumulé</b>	<b>27 666.14 €</b>	<b>152 017.00 €</b>

M. Jean-Marc FEVRE propose au conseil municipal de valider le compte administratif du budget bois.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### 3- Approbation du compte administratif 2018 – budget CCAS

Jean-Marc FEVRE, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Sébastien THIBAUD présente le compte administratif 2018 Budget CCAS, lequel se résume ainsi :

**Exécution budgétaire**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

**Report de l'exercice 2017**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

**Total réalisations et reports**

	Dépenses	Recettes
<b>Total réalisations et reports</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Reste à réaliser à reporter en 2019**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Resultat cumulé**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
<b>Total cumulé</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

M. Jean-Marc FEVRE propose au conseil municipal de valider le compte administratif du budget CCAS.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 4- Affectation des résultats

##### Budget communal :

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	333 406.58 €
Excédent d'investissement (RAR Compris)	162 357.27 €

##### Budget bois :

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	122 418.93 €
Excédent d'investissement (RAR Compris)	11 553.83 €

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats pour le budget communal et bois.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 5- Vote des taux d'imposition

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas changer le montant des taux d'imposition pour l'année 2019 et donc de rester sur les taux suivants :

Taxe d'habitation : 10,77%

Taxe foncière (bâti.) : 12,42%

Taxe foncière (non bâti.) : 27,29%

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas changer les taux.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 6- Budget primitif 2019 – budget communal

M. Sébastien THIBAUD présente certains points d'informations qui ont guidé le montage du budget comme suit :

##### - Fonctionnement :

o 1 personne supplémentaire en support à la mairie

o Prise en compte des évolutions de carrières des employés communaux

o Prise en compte de l'amélioration des décorations de Noël

o Prise en compte maintenance salle de convivialité o Achat de matériel – acquisition tracteur sur budget bois

**- Investissement :**

o Opération 1 : Finalisation des extérieurs de la mairie (120 k€)

o Opération 2 : Aménagement espace intergénérationnel – City Stade, Aire de jeux – (140 k€)

o Voirie : rénovations de certaines rues prioritaires (68 186,12€)

o Co-financement classe numérique (financement ENIR validé ce-jour – 4 k€)

o Matériel informatique mairie (8 k€)

o Mobilier urbain et complément mairie (10 k€)

o Cimetière et frais d'études (Presbytère) o Sanitaires Ecole (50 k€)

M. Sébastien THIBAUD présente le budget par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes et par chapitre d'investissement en dépenses et recettes, comme présenté dans le tableau suivant :

### Fonctionnement

DEPENSES	Article	Désignation	Budgétisé
	011	Charges à caractère général	277 760.40 €
	012	Charges personnel	183 800.00 €
	014	Atténuations de produits	80 075.00 €
	022	Dépenses imprévues Fonct	15 000.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	195 534.66 €
	042	Opérations d'ordre entre section	530.00 €
	65	Autres charges gestion courante	37 500.00 €
	66	Charges financières	3 700.00 €
	67	Charges exceptionnelles	- €
<b>Total Dépenses</b>			<b>793 900.06 €</b>

RECETTES	Article	Désignation	Budgétisé
	002	Excédent antérieur reporté Fonc	203 750.46 €
	013	Atténuations de charges	5 000.00 €
	042	Opérations d'ordre entre section	1 000.00 €
	70	Produits des services	12 940.00 €
	73	Impôts et taxes	447 904.57 €
	74	Dotations et participations	98 605.03 €
	75	Autres produits gestion courante	23 000.00 €
	76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	1 700.00 €	
<b>Total Recettes</b>			<b>793 900.06 €</b>

## Investissement

DEPENSES	Article	Désignation	Budgétisé
	001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté	- €
	020	Dépenses imprévues Inv	15 000.00 €
	040	Opérations d'ordre entre section	1 000.00 €
	041	Opérations patrimoniales	20 037.42 €
	10	Dotations Fonds divers Réserves	- €
	13	Subventions d'investissement	- €
	16	Remboursement d'emprunts	27 600.00 €
	20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
	204	Subventions d'équipement versées	36 831.93 €
	21	Immobilisations corporelles	451 646.12 €
	22	Immos reçues en affectation	- €
	27	Autres immos financières	- €
	<b>Total Dépenses</b>		

RECETTES	Article	Désignation	Budgétisé	
	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	162 357.27 €	
	021	Virement de la section de fonct.	195 534.66 €	
	024	Produits de cessions	10 000.00 €	
	040	Opérations d'ordre entre section	530.00 €	
	041	Opérations patrimoniales	20 037.42 €	
	10	Dotations Fonds divers Réserves	136 656.12 €	
	13	Subventions d'investissement	47 000.00 €	
	16	Emprunts et dettes assimilées	- €	
	204	Subventions d'équipement versées	- €	
	21	Immobilisations corporelles	- €	
	27	Autres immos financières	- €	
	<b>Total Recettes</b>			<b>572 115.47 €</b>

Le Maire propose au conseil municipal de voter par chapitre le budget primitif du budget communal.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

### 7- Budget primitif 2019 – budget bois

M. Sébastien THIBAUD présente certains points d'informations qui ont guidé le montage du budget comme suit :

**- Investissement :**

- o Opération 1 : Achat tracteur (45 k€)

M. Sébastien THIBAUD présente le budget par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes et par chapitre d'investissement en dépenses et recettes, comme présenté dans le tableau suivant :

## Fonctionnement

DEPENSES	Article	Désignation	Budgétisé
	011	Charges à caractère général	49 238.00 €
	012	Charges personnel	- €
	014	Atténuations de produits	- €
	022	Dépenses imprévues Fonct	15 000.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	10 000.00 €
	042	Opérations d'ordre entre section	- €
	65	Autres charges gestion courante	- €
	66	Charges financières	- €
	67	Charges exceptionnelles	- €
<b>Total Dépenses</b>			<b>74 238.00 €</b>

RECETTES	Article	Désignation	Budgétisé
	002	Excédent antérieur reporté Fonc	87 418.93 €
	013	Atténuations de charges	- €
	042	Opérations d'ordre entre section	- €
	70	Produits des services	53 000.00 €
	73	Impôts et taxes	- €
	74	Dotations et participations	- €
	75	Autres produits gestion courante	- €
	76	Produits financiers	- €
	77	Produits exceptionnels	- €
<b>Total Recettes</b>			<b>140 418.93 €</b>

Equilibre 66 180.93 €

## Investissement

DEPENSES	Article	Désignation	Budgétisé
	001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté	- €
	020	Dépenses imprévues Inv	11 553.83 €
	040	Opérations d'ordre entre section	- €
	041	Opérations patrimoniales	- €
	10	Dotations Fonds divers Réserves	- €
	13	Subventions d'investissement	- €
	16	Remboursement d'emprunts	- €
	20	Immobilisations incorporelles	- €
	204	Subventions d'équipement versées	- €
	21	Immobilisations corporelles	49 100.00 €
	22	Immos reçues en affectation	- €
	27	Autres immos financières	- €
	<b>Total Dépenses</b>		

RECETTES	Article	Désignation	Budgétisé
	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	15 653.83 €
	021	Virement de la section de fonct.	10 000.00 €
	024	Produits de cessions	- €
	040	Opérations d'ordre entre section	- €
	041	Opérations patrimoniales	- €
	10	Dotations Fonds divers Réserves	35 000.00 €
	13	Subventions d'investissement	- €
	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
	204	Subventions d'équipement versées	- €
	21	Immobilisations corporelles	- €
	27	Autres immos financières	- €
<b>Total Recettes</b>			<b>60 653.83 €</b>

Besoin autofinancement - €

Le Maire propose au conseil municipal de voter par chapitre le budget primitif du budget bois.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

## 8- Questions diverses

- M. Jean-François MENESTRIER souhaite remercier M. Stéphane RENAUD pour son intervention avec son télescopique pour l'abattage du frêne sec qui se trouvait à l'entrée de l'école primaire avec les employés communaux.

- M. Sébastien THIBAUD explique l'intérêt d'organiser un groupe de travail pour les projets d'investissements prévus sur ce budget 2019 notamment la finalisation de la mairie, l'aire de jeux/city stade et les sanitaires de l'école.

- Mme Aude BETTINELLI demande si des personnes sont disponibles pour les deux jours de recrutement prévu les samedis après-midi 11 et 18 mai. Chacun va regarder ces disponibilités.

- Mme Florence VRAC souhaite savoir s'il est possible d'installer plus de poubelles dans la commune. M. Jean-François MENESTRIER l'informe que 3 poubelles et 5 bancs ont été achetés, il ne reste plus qu'à décider de leur emplacement.

- Mme Florence VRAC a eu une demande concernant le ramassage scolaire, une mère souhaite savoir s'il est possible d'améliorer le ramassage scolaire mais malheureusement cela n'est pas possible. Cette mère s'inquiète également du temps de trajet qui est long.

M. Sébastien THIBAUD informe que nous n'avons aucune influence et que normalement il y a une limite maximale de 30 minutes de trajet.

M. Jean-François MENESTRIER fait savoir qu'il fera remonter l'information en commission n°2. De plus, il rappelle que les chauffeurs ont une obligation de tenir leurs horaires et leurs itinéraires de bus.

- Mme Aude BETTINELLI souhaite revenir sur le projet de cantine alternative qui est une expérimentation mise en place par Familles Rurales sur les communes de Geneuille et Cussey. Elle tient à rappeler que la 1<sup>ère</sup> information sur ce projet a été découverte dans la presse et que la 2<sup>ème</sup> information était en comité de pilotage.

Un sondage a été réalisé auprès des parents avec un taux de participation de 50% dont 30 % de familles favorables soit 16 % des familles au total.

Le coût supplémentaire d'un repas est de 70 centimes dont 20 centimes supportés par les familles et 50 centimes par Familles Rurales et ce jusqu'au 31 août 2019. Ce qui pose problème dans ce projet, c'est la répartition des coûts qui est décidée de manière unilatérale.

De plus, le premier projet de budget de Familles Rurales ne convenait pas à la commune, cela revenait à un coût de 564€/jour, avec le deuxième projet de budget, cela revient à 486€/jour pour l'année 2019.

Le problème n'est pas le projet de cantine alternative, l'idée de produits à circuit court et local est bonne mais c'est la manière dont le projet a été mis en place qui est dérangeante car cela a mis la commune devant le fait accompli.

Un sondage de satisfaction sera réalisé auprès des parents et des enfants à l'issue de cette période qui définira la continuité de cette expérience et définira la répartition du coût.

Dans ce sens, il est difficile de connaître le degré de sincérité de leur budget. Il est rappelé que la convention se termine le 31/12/2021.

Il semble intéressant de mettre en place une mise en concurrence, de plus, cela n'a jamais été fait pour ce service.

Mme Aude BETTINELLI s'est rapprochée de la CAGB afin de connaître les différentes possibilités de gestion du service périscolaire. Il existe 3 possibilités : la régie, la mise en concurrence (environ 9 mois de délais) ou la délégation de service public (environ 12 mois de délais).

- M. Jean-François MENESTRIER explique qu'une réunion s'est tenue sur le PLUI afin de débattre sur le périmètre urbanisé. Nous serons dans le cadre d'une révision longue jusqu'en 2035 au lieu de 2032. Une demande a été faite à la commune du nombre de M<sup>2</sup> sur les 10 dernières années de permis de construire.

De plus, des réunions se sont tenues pour la sécurisation du RD1 avec le département, la CAGB et la Gendarmerie. Les principaux points étant la sécurisation des priorités et de casser la vitesse malheureusement personne ne dit ce qui est réellement à faire. Une autre réunion est programmée avec l'ensemble des acteurs pour avancer sur le dossier.

Une réunion va se tenir en mairie cette semaine pour l'avancement de projet pour les sanitaires de l'école.

-M. Bertrand RUHIER souhaite connaître l'évolution de la discussion sur la demande de l'apprentissage à l'école.

Mme BETTINELLI explique que cette demande d'apprentissage a été évoquée avec M.Potier. Celui-ci n'était pas informé de cette demande.

-Une personne du public souhaite prendre la parole avant la fin du conseil. Mme CLERC souhaite féliciter M. Sébastien THIBAUD pour sa présentation du budget et son travail.

Elle souhaite également connaître le lieu du projet de city park. M. Jean-François MENESTRIER l'informe que le projet est prévu derrière la nouvelle mairie.

Elle souhaite comprendre pourquoi sur le dernier compte-rendu, une délibération comportait 4 absences. M. Jean-François MENESTRIER lui explique que pour les délibérations de validation des comptes rendus, seuls ceux présents lors du conseil précédent prennent part au vote.

De plus, elle s'étonne du document reçu dans sa boîte aux lettres concernant l'association pour le poulailler de Cussey. M. Etienne VUILLEMIN lui rappelle qu'il s'agit d'un appel à volontaire pour faire partie de l'association et que l'association est en cours de création.

La séance du conseil est clôturée à 23h15.